Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

13 JANVIER 2011 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. – Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB – AOSTE • LVIII année • N. 18124

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.com

EDITORIAL

La primauté de la politique unioniste

Ego Perron

Pendant ces jours-ci nous reprenons pleinement notre activité politique après la pause des fêtes de Noël qui sont dédiées surtout à faire des bilans de l'année qui vient de terminer.
Et avec la reprise de la politique nous avons entendu les différentes déclarations des forces politiques quant aux sujets qui veulent se poser comme priorités dans leur action politique et administrative.
Toutes les forces, de majorité et d'opposition, ont parlé du thème du travail, de la nécessité de situer ce sujet parmi les priorités des respectives agenda politique et de la nécessité de s'engager dans ce sens.
Je veux rappeler que le thème que nous avions choisi pour notre congrès thématique était justement le travail.
Et nous avions dédié une journée de débat pendant laquelle nous en avons discuté, nous avons écouté notre base et les différentes contributions du monde extérieur qui nous ont donné une stimulation ultérieure pour élaborer une opinion sur ce thème très important.
L'Union Valdôtaine, à la différence des autres qui souvent se limitent a faire des proclamations, a la capacité et la force de se confronter a sont intérieur et de décider d'affronter des questions même, quand elles sont difficiles et engageantes.
Un de nos anciens slogans disait « empoigner les problèmes et les résoudre ».
Un refrain qui peut être encore actuel et qui témoigne de l'attitude, sérieuse et concrète, avec laquelle nous nous posons face aux questions qui intéressent de plus le peuple valdôtain.
Cela démontre également que notre vision, notre politique, nos actions sont au centre de la politique valdôtaine.
Nous sommes un mouvement qui a la capacité de proposer des thèmes, des sujets et en discuter en nous confrontant avec les autres.
Et c'est nous qui discutons des problèmes de notre communauté. Les autres, souvent, suivent.
C'est encore et toujours l'Union Valdôtaine, à travers ses élus, qui a la capacité et la force d'aborder les questions les plus difficiles et les plus urgentes en faveur de la collectivité valdôtaine.
Ce n'est pas là un éloge de nous-mêmes.
C'est une simple constatation des faits.
La Vallée d'Aoste existe en tant que communauté libre et autonome, fière de son passé et de ses valeurs, de son particularisme et de son identité, parce qu'il y a ici l'existence, la présence et le travail de l'Union Valdôtaine.
Cela démontre, encore et toujours, le bien fondé de notre action et la primauté de notre politique.

...» fin de citation

lcaveri@gmail.com

« Vivre, c'est naître lentement.
Il serait un peu trop aisé
d'emprunter des âmes toutes faites ! »
Antoine de Saint-Exupéry

Alexis 16-12-2010

Le programme envisage des visites guidées et de forts moments d'agrégation

87ème édition de l'Arbre de Noël des Valdôtains à Paris

Comme cela arrive depuis 87 ans, la fin de semaine prochaine, du 20 au 24 janvier, se déroulera l'Arbre de Noël de l'Union Valdôtaine de Paris, la traditionnelle manifestation rassemblant les associations d'émigrés valdôtains en France à laquelle participeront de nombreuses autorités de notre Région pour renouveler les liens entre les Valdôtains du Pays et les Valdôtains de souche de l'Île-de-France.
« *L'Arbre de Noël* – a commenté le président du Celva Elso Gérandin – *représente toujours une occasion précieuse pour maintenir et consolider les relations qui existent entre nous et les amis de la région parisienne. C'est pour cette raison que cette année encore, comme le veut la tradition, le Consortium des Collectivités Locales de la Vallée d'Aoste a organisé ce voyage en offrant le transport, afin de renforcer, rénover et maintenir les anciens liens d'amitié et dépasser les distances* ».
Le programme du voyage est très riche : dès l'arrivée à Paris, en fin d'après-midi du jeudi 20 janvier prochain, les participants seront accueillis à la Maison du Val d'Aoste avec les produits du terroir et les chants valdôtains. Le jour suivant, dans l'après-midi, le groupe se rendra à l'Espace Reuilly où se tiendra la 87ème édition de l'Arbre de Noël des Valdôtains de la Région parisienne, organisée par la société mutualiste Union Valdôtaine de Paris avec la participation de la Présidence de la Région, un moment de fête à l'enseigne de la tradition valdôtaine avec des spectacles et un banquet suivi d'une soirée dansante.
Le dimanche 23 sera, par contre, dédié à la visite de Paris : en bus pendant la matinée, tandis que l'après-midi une mini croisière sur la Seine sera organisée. Pendant la soirée, et pour ceux qui le souhaitent, spectacle au Moulin Rouge.
Le dernier jour, le lundi 24, le départ pour le voyage du retour est envisagé dans la matinée, mais en cours de route, il y aura encore du temps pour une escale à Beaune, prestigieuse ville des vins. En fin d'après-midi, le groupe repartira en direction de la Vallée d'Aoste.

La Maison du Val d'Aoste à Paris

Le premier rendez-vous de l'année avec l'artisanat

La Foire de Saint-Ours se déroulera dimanche prochain à Donnas

Plus de 500 artisans participeront dimanche prochain, 16 janvier, à la 1011ème édition de la Foire de Saint-Ours de Donnas, une manifestation qui – depuis toujours – anticipe de quelques semaines le rendez-vous avec l'exposition homonyme prévue pour le 30 et le 31 janvier à Aoste. Mais la Millénaire d'Aoste est encore lointaine, et toute l'attention de la Vallée d'Aoste se tourne vers la foire de la Basse Vallée.
Une foire qui se déroulera en une seule journée, celle de dimanche, mais avec un très riche programme d'événements collatéraux qui débuteront déjà dans la soirée de vendredi 14 janvier, quand le bourg de Donnas sera animé par la "Véillà".
Cette année, une vingtaine de caves ouvriront leur porte pour l'occasion : en plus, trois laboratoires d'artisanat permettront de créer, dans le bourg de la Basse Vallée, un pot-pourri de culture, musique et œnogastronomie qui composera l'une des fêtes les plus belles de la Vallée d'Aoste.
Un jour plus tard, samedi 15 janvier, une retraite aux flambeaux est prévue aux alentours de 19h30 dans les rues du bourg : à suivre la Sainte Messe pour les artisans dans la chapelle de Saint-Ours.
Pour terminer la soirée, spectacle théâtral avec la "Famille Stanoz, ma non solo" : l'acteur humoristique valdôtain Franco Millet, en compagnie de Simona Comé et le duo "Paul et Tino", proposera son vaste répertoire comique.
La journée phare reste malgré tout celle de dimanche 16 janvier : dès le matin les rues du bourg de Donnas deviendront la vitrine des artisans et de leurs œuvres.
L'exposition se terminera seulement dans la soirée, quand le jury remettra les prix aux artistes les plus compétents. Les spectateurs de la Foire millénaire de Saint-Ours de Donnas pourront garer leur voiture dans les parkings signalés de Pont-Saint-Martin et Bard, où un service gratuit de transport en autobus est prévu vers le bourg de Donnas.

Conférence des Présidents de Section

Les présidents des sections de l'Union Valdôtaine
sont convoqués

le jeudi 20 janvier prochain, à 20h30
à l'auditorium des écoles moyennes du Villair de Quart.

Le président
Ego Perron

Aperçu des décisions du Gouvernement régional

Séance du mercredi 5 janvier 2010

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
Le Gouvernement a prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 la durée de validité de la convention passée par la Région, la *Società autostrade valdostane spa*, le *Raccordo autostradale Valle d'Aosta*, la *SISTRASB*, le GEIE du Tunnel du Mont-Blanc et l'agence *Radio Traffic* de Milan, pour la réalisation en Vallée d'Aoste du service d'information sur la circulation et la voirie *Radio Traffic*.
Les conventions avec les sociétés valdôtaines de volontaires relatives à la participation de celles-ci aux activités de la protection civile ont été reconduites jusqu'au 31 décembre 2012. En vertu des compétences régionales en matière d'organisation des collectivités locales, l'Exécutif a adopté trois délibérations visant à définir les modalités au moyen desquelles lesdites collectivités peuvent apporter leur concours à la concrétisation des objectifs de rééquilibrage des finances publiques, pour ce qui est des obligations découlant de la législation communautaire.
La première de ces délibérations concerne le pacte de stabilité des collectivités locales pour l'année 2011, qui réaffirme substantiellement les objectifs fixés l'année dernière (amélioration du solde financier et réduction de la dette).
La deuxième vise à définir les actions destinées à favoriser le respect du pacte de stabilité.
La troisième modifie la réglementation en cours (année 2010) pour insérer dans les recettes les crédits compensant la réduction des sommes que les familles démunies ne versent plus aux communes, du fait de l'exonération prévue par les mesures pour la lutte contre la crise et qui concerne l'impôt pour la collecte et le traitement des ordures ménagères ainsi que les tarifs établis pour le service hydrique intégré.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
L'accord de programmation entre la Région et la commune de Valtournenche pour la valorisation naturelle et la requalification fonctionnelle et économique du vallon de Cheneil a été approuvé.

ACTIVITÉS PRODUCTIVES
Une somme de 104.000 euros permettra de verser des aides en capital à différentes entreprises artisanales ayant présenté une demande à cet effet en 2010.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES
Le Gouvernement a autorisé la Commune d'Aoste à exercer une activité socio-éducative dans les locaux situés rue de Rome, qui sont destinés à accueillir une crèche pour cinquante enfants.
Conformément à l'accord signé le 29 avril 2010 par l'État, les Régions et les Provinces autonomes de Trente et de Bolzano, la première partie du Plan régional de prévention pour les années 2010 à 2012 a été adoptée et la commission de coordination opérationnelle a été constituée.
Le programme opérationnel annuel 2010-2011 relatif au service civil régional a été adopté.

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT
L'Exécutif a donné son accord pour la mise en œuvre de la variante générale du Plan régulateur de la Commune de Chambave et a proposé certaines modifications afin d'adapter celle-ci à la loi régionale n° 11 de 1998 ainsi qu'au Plan Territorial et Paysager (PTP).

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
En ce qui concerne les demandes de subventions soumises par les concessionnaires des installations de remontée mécanique, en vue de la requalification et du développement desdits équipements, la liste d'aptitude et les financements relatifs à 2010 ont été adoptés.

Vie de l'Union - Souvenir de Giulia Curiat

Giulia Curiat reçoit un prix des mains du président de la section Franco Proment lors de son centième anniversaire

Lorsqu'un membre d'une famille disparait, c'est le chagrin qui s'empare de ceux qui restent. Les unionistes de Saint-Martin-de-Corléans se considèrent depuis toujours une famille et **Gulia Curiat** en faisait partie dès le début, avec son mari Venance Costabloz. Lorsque son âge est devenu important, lui empêchant de participer activement à la vie de la communauté unioniste, une délégation du Comité de direction se rendait, dans la période des fêtes de fin d'année, lui rendre visite, afin de témoigner concrètement l'affection de la section. La porte de sa maison, où elle vivait avec la fille Aldina (mère de Marika et Wally), s'ouvrait toujours avec joie et son sourire émanait une lumière telle à combler le cœur de joie. Une de ces occasions, témoignée par la photo qu'on publie, avait été particulièrement joyeuse, car elle coïncidait avec son centième anniversaire. Malheureusement Giulia n'est plus là, depuis la fin de l'année dernière, mais dans les souvenirs de tous les unionistes qui ont eu la chance de la connaître elle restera impérissable.

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine. Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à **Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.**

NOUVELLES EN BREF

COURS DE RECYCLAGE POUR ENSEIGNANTS
Le Service du droit de l'éducation de la Surintendance des écoles de l'Assessorat de l'Education et de la Culture – aux termes de l'article 6 de la loi régionale n° 25 du 8 septembre 1999 portant dispositions d'application du troisième alinéa de l'article 8 de la loi régionale n° 52 du 3 novembre 1998 (*Réglementation du déroulement de l'épreuve de français, quatrième épreuve écrite des examens d'Etat en Vallée d'Aoste*) – organise un cours de formation réservé aux titulaires de l'attestation de maîtrise de la langue française visée à l'article 7 de la L.R. n° 52/1998 (à savoir les personnes ayant obtenu leur baccalauréat à partir de l'année scolaire 1998/1999) et titulaires d'un diplôme universitaire valable aux fins de l'enseignement (délivré avant le 31 juillet 2011), aux termes de la loi en vigueur.
Ce cours est organisé en vue de la dispense à titre permanent de l'épreuve de vérification de la maîtrise de la langue française prévue par la L.R. n°12/1993 permettant d'accéder aux emplois scolaires des différents degrés pour lesquels une maîtrise ou un diplôme universitaire sont requis (lettre b du premier alinéa de l'art. 2 de la loi régionale n° 25/1999).
Les avis publics y afférents sont disponibles auprès des institutions scolaires de la Région, de l'Université de la Vallée d'Aoste et du Service du droit de l'éducation de la Surintendance des écoles – 1, place Deffeyes, Aoste.
Les personnes intéressées doivent présenter une demande, rédigée selon l'un des modèles joints à l'avis public, au chef du Service du droit de l'éducation – Surintendance des écoles – 1, place Deffeyes – Aoste, avant le 22 janvier 2011, 12h (délai de rigueur).
Les demandes peuvent être aussi envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi.
Pour tout renseignement, téléphoner au 0165 273 215 ou consulter le site www.scuole.vda.it

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL 2007/2013 : CONCESSION D'AIDES POUR LA PROMOTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES
L'Assessorat de l'Agriculture et des Ressources naturelles communique que jusqu'au 31 janvier 2011, il sera possible de présenter les demandes pour la concession d'aides relatives à la mesure n° 133 du Programme de Développement Rural 2007/2013.
Le dispositif prévoit des aides au soutien des associations de producteurs pour des activités d'information et de promotion – comme la participation à des foires, expositions et événements publics et la réalisation d'actions d'information, publicité et promotion – concernant les produits qui rentrent dans les systèmes de qualité alimentaire (DOP, DOC, et produits d'agriculture biologique).
La concession des aides est finalisée à sensibiliser les consommateurs sur les caractéristiques des produits ayant la tutelle des systèmes de qualité, permettant la reconnaissance de la valeur qualitative des productions.
Les demandes devront être présentées directement ou expédiées au Bureau agriculture biologique de l'Assessorat, 66, lieu-dit Grande Charrière à Saint-Christophe (tél. : 0165 27 52 02-0165 27 54 01).
Pour tout autre renseignement s'adresser au Bureau promotion (tél. : 0165 27 52 20) ou bien à la page Internet concernant le PSR 2007/2013, à l'adresse www.regione.vda.it/Agricoltura. L'avis successif s'ouvrira au mois d'août 2011.

Le peuple valdôtain
Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.234140
Fax 0165.261469
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Giuseppe RIVOLIN

La page 8 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

TIPOGRAFIA DUC
16, Grand-Chemin - Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88
Fax 0165.18 45 153

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique - 11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS :
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Allocution de l'animateur principal de la Jeunesse Valdôtaine Stefano Aggravi

«Jeunes Valdôtains, n'attendons pas Godot»

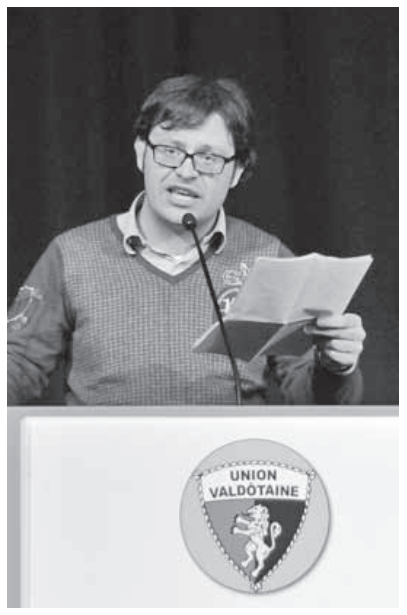

Mesdames et Messieurs les congressistes,
Chers amis Unionistes,
Bon après-midi! Permettez-moi de vous apporter les salutations les plus cordiales et les souhaits de bon travail de la part du groupe de la Jeunesse Valdôtaine.
Nous voilà ici pour nous confronter au sujet d'un thème fort important pour toutes les générations et les communautés que ce Congrès a réunies aujourd'hui.
La crise qui a touché à partir de 2008 notre économie, notre société, notre vie est encore ici cachée quelque part mais terriblement présente et les jours de la vraie reprise ne sont pas encore arrivés. Au contraire.
Au jour d'aujourd'hui, se concentrer sur un thème comme celui du travail signifie précisément vouloir concrètement parler de notre futur.
La question de la crise du travail et, en particulier, la volonté des jeunes de se mettre en jeu dans le monde de l'entreprise a été pris en considération par la Jeunesse Valdôtaine depuis toujours, mais plus précisément à travers l'activité de ces deux dernières années et avec les travaux des groupes de travail sur les thèmes qui concernent le futur des jeunes (par exemple de l'identité valdôtaine d'aujourd'hui au développement de notre économie, etc.) et avec l'organisation d'une conférence, au commencement de cette année, qui avait comme thème central celui de l'entrepreneuriat juvénile.
La nécessité de parler de cela n'est pas simplement liée à cette période, c'était une nécessité que l'on percevait déjà depuis longtemps!
Notre génération se trouve face à un changement radical du monde du travail.
Le système et, par conséquent, notre société se sont transformés en passant d'une réalité statique à une réalité très mouvante. Si jadis, on cherchait la «place de travail fixe», qu'on avait presque la certitude de garder pendant toute sa vie, aujourd'hui le système a changé.
La société et, avec elle, les mécanismes sociaux sont devenus très mouvants et variables. Le poste fixe n'est plus une certitude. Avant ces dernières années, le changement de poste de travail et même de typologie d'emploi était une exception, aujourd'hui cela peut même devenir une routine. C'est le nouveau système basé sur la concurrence.
Mais ce scénario ne doit pas nous inquiéter.
C'est vrai, si les choses se sont compliquées, à cause surtout de l'incertitude du jour suivant qui caractérise ce système, cette nouveauté doit nous engager encore plus à combattre pour gagner ce défi.
On doit faire partie activement du changement, on ne doit pas rester là à attendre «Godot», on doit avoir le courage de se mettre en jeu et de ne jamais se rendre.
Une deuxième réflexion.
Notre société a subi un autre changement.
Ainsi, à la fois la plus fréquente éventualité de continuer ses études, la difficulté de trouver des ressources (surtout pour un jeune qui vient de terminer son parcours d'études par exemple), la mode un peu trop «chic» et «naïve» de la société moderne dans laquelle nous vivons, ont changé la conception du travail.
Le travail «manuel» a perdu de sa dignité, de sa «noblesse passée».
On dit que personne ne veut plus faire l'artisan, l'agriculteur, le maçon, etc.
En effet, aujourd'hui il est difficile d'ouvrir une activité à cause d'une bureaucratie parfois excessive.
Grâce à Dieu, cela n'est pas toujours vrai!
Mais cette idée est malgré tout vivante et plusieurs fois, on devrait mettre les jeunes sur la bonne route professionnelle.
Hélas! La formation joue un rôle fondamental dans ce discours.
On parle souvent d'une école adaptée au monde du travail mais de quelle manière? Et si le problème n'était pas là! Probablement que ce n'est pas l'école qui doit s'adapter au monde du travail, mais plutôt le fait d'aider les jeunes à s'initier à ce dernier, n'est-ce pas?
Ne devrait-on pas peut-être revoir l'organisation même du système scolaire, en favorisant d'un côté la professionnalisation et les activités pratiques des étudiants et de l'autre une plus ample formation de base pendant les premières années d'école?
Mais tout cela restera un vaste programme si un élément fondamental de notre être ne change pas. Nous avons grandi dans une société qui, en général, a bénéficié du bien-être que nos parents ont construit avec de la patience et de l'espoir.
On dit souvent que les parents ont travaillé pour ne pas faire vivre à leurs enfants ce qu'ils ont eux-mêmes vécu.
Eh bien, probablement que le vrai «mal» de cette période n'est pas seulement dû au changement du système de l'emploi et de la nouvelle conception de travailler.
Le vrai «mal» est dû aux effets négatifs de ce bien-être que nos parents ont construit.
On a probablement perdu l'envie de faire, la volonté de se mettre en jeu et le concept du risque d'entreprendre.
Souvent, on ne trouve pas la détermination pour construire quelque chose de nouveau, pour vouloir développer ce que nos parents nous ont laissé et de se lancer dans la grande course des hiérarchies sociétaires.
Voilà le véritable ennemi des jeunes d'aujourd'hui. On attend, oui on attend (comme on le disait avant) trop souvent «Godot». C'est là l'erreur!
Jeunes Valdôtains, c'est à nous de devoir et de vouloir construire notre avenir.
Nous ne pouvons pas attendre trop longtemps.
Nous ne pouvons pas gaspiller tous les sacrifices que nos parents et nous-mêmes avons faits pendant nos études, nos expériences de travail et de vie!
Sans doute, nous devons combattre toujours pour que les institutions et pour que nos représentants, au sein des lieux où l'on prend les décisions, sachent mettre en œuvre les actions et les politiques pour nous aider, mais le reste, c'est à nous de l'entreprendre.
C'est donc avec ce cri d'espoir que nous voulons terminer cette intervention.
Pour une fois, nous ne voulons pas être comme les adultes nous décrivent souvent.
Nous ne sommes pas là exclusivement pour protester et pour tout contester.
Jeunes Valdôtains, le futur nous appartient, c'est à nous de le construire!
Nous en avons le choix et la possibilité!

Vive la Jeunesse Valdôtaine!
Vive l'Union Valdôtaine!
Vive le Peuple Valdôtain!

Stefano Aggravi

Vie de l'Union - Samedi dernier, 9 janvier, le dîner social

La section de Châtillon décerne un prix à Battista Covolo et à Severina Perruchon

Un dîner de Noël en peu en retard pour la section de l'Union Valdôtaine de Châtillon, qui s'est retrouvée pour fêter l'arrivée de 2011 samedi dernier – 9 janvier – au restaurant "La Terrazza".
Une soirée à laquelle ont participé plus de soixante-dix personnes, parmi lesquelles le président de la Région Augusto Rollandin, les assesseurs régionaux Aurelio Margueret-taz, Albert Lanièce et Giuseppe Isabellon et le président de l'Union Valdôtaine Ego Perron.
La nouvelle présidente de la section Daniela Rigollet a pris la parole pendant la fête pour remercier les autorités présentes et pour présenter officiellement le nouveau Comité de direction qui vient d'être élu dans le pays de la moyenne vallée (voir le box à côté).

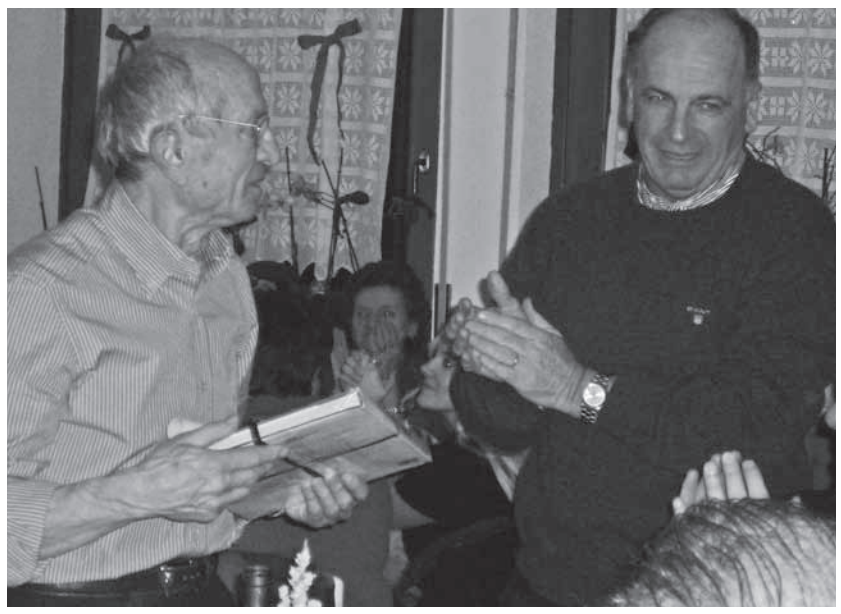

Le président de l'Union Valdôtaine Ego Perron a souligné le bon travail fait par la section *«surtout en termes de chiffres: la section de Châtillon est assez présente sur le territoire et la grande participation des adhérents à ce rendez-vous en est la preuve»*.
Le président Perron a ensuite remis un cadeau souvenir à Severina Perruchon, l'une des inscrites de longue date de la section du Mouvement de Châtillon.
Le président Augusto Rollandin, quant à lui, a primé le nouveau président honoraire de la section, Battista Covolo.
«C'est la première fois qu'à Châtillon la figure du président honoraire est instaurée – a dit le syndic de la Commune, et ancien président de la section, Henri Calza – *mais Battista mérite bien cela.*
Il a pris la décision de ne plus s'engager au sein du Comité de direction de la section pour laisser la place aux jeunes.
Un geste important que la section, et à travers elle toute la communauté unioniste de Châtillon, lui manifeste en décernant le titre de président honoraire».

Section de Châtillon

Nouveau Comité de direction

***Président honoraire*:**
Battista Covolo

***Président*:** Daniela Rigollet

***Secrétaire*:** Viviana Hérin

***Membres*:**
Arthur Pellissier
Domenico Calza
Emanuele Michelet
Andrea Noro
François Dalle
Luca Vout
Marco Brunod
Lino Blanchod
Jacques Besozzi

***Membres de droit*:**
Henri Calza
Jean-Claude Daudry
Joël Déanoz
Vittorio Pongan
Felice Brunod
Paul Dalle

Allocution du vice-syndic de Sarre Nelly Celesia

«Ne laissons pas la flexibilité devenir précarité»

L'Article 4 de notre Constitution reprend et développe davantage l'un des principes fondamentaux de notre République déjà présent à l'Article 1.
Il attribue au travail le double rôle des droits et des devoirs, considérés non pas dans le sens strictement juridique, mais comme but que l'Etat doit poursuivre et également devoir moral auquel chaque citoyen devrait satisfaire, dans le respect de la liberté, dignité et sécurité personnelle.
Le modèle constitutionnel valorise le travail en tant que critère ordonnateur des rapports entre la société civile et l'Etat, et en tant que fondement d'une participation plus active des travailleurs à la vie productive et sociale du Pays.
Dans cette perspective, il en ressort qu'une série de droits sociaux individuels soit reconnue exclusivement aux travailleurs dépendants, notamment le droit au travail (articles 4 et 38), le droit à une rétribution équitable et suffisante (art. 36), la parité de droits entre femmes et hommes (art. 37), les droits de participation collective dans les différents domaines, tels que le droit à l'organisation syndicale, le droit de grève et de participation à la gestion de l'entreprise (articles 3, 39, 40 et 46) jusqu'à la tutelle internationale.
Tout récemment les changements économiques et technologiques ont fait ébranler certains pivots de la discipline traditionnelle du travail.
La prolifération des travaux a porté à la diversification des modèles normatifs.
Dans ces dernières années, de nouvelles formes de rapport de travail ont été créées, différentes par intensité, temps et autonomie, par rapport au contrat de travail subordonné à plein temps et sans limitation de durée, modèle de référence de toute la discipline du travail public et privé. Différentes formes de travail para-subordonné et de travail coopératif différemment associé se sont ainsi ajoutées au travail privé subordonné traditionnel.
Des formes de travail privé ou public se sont interposées, à différents niveaux, entre l'emploi public et le travail privé. Le travail sans limitation de durée a été réduit en faveur du temps partiel, du travail à terme et de rapports mixtes à différents titres ou d'alternance entre formation et travail, pour arriver jusqu'à la loi Biagi de 2003, qui aurait dû augmenter la flexibilité d'entrée dans le monde du travail, mais qui, vraisemblablement, a transformé cette flexibilité en précarité.
Le caractère temporaire du travail devrait représenter, pour le développement de notre Pays, seulement une phase transitoire dans le cadre d'un parcours naturel de carrière professionnelle. Une perspective plus vaste favoriserait des investissements plus importants de la part des entreprises dans le travail de la qualité, qui est l'instrument le plus efficace pour être plus compétitif dans un monde globalisé.
Au-delà de l'aspect économique, nous ne pouvons pas manquer de souligner comment un travail sans limitation de durée et de qualité représente également la meilleure condition pour permettre à chaque individu de réaliser de façon stable et durable son devoir constitutionnel de déployer, selon ses propres possibilités et son choix, une activité qui puisse contribuer sérieusement au progrès matériel et spirituel de notre société.
Voilà un excursus sur la situation de principe, qu'on retrouve maintes fois dans notre Constitution, même si, dans la réalité quotidienne, les résultats ne répondent malheureusement pas toujours aux bonnes intentions citées au niveau formel.
L'Italie n'est pas un Pays pour les jeunes: voilà ce qu'écrivait le journaliste du *Corriere della S*era, Lorenzo Salvia, en analysant les conclusions formulées par le premier rapport sur la capacité de notre Pays à se renouveler, présenté à Rome par le Forum National des Jeunes, en collaboration avec le *Consiglio Nazionale dell'Economia e del Lavoro*.
L'Italie n'est pas un Pays pour les jeunes. Pourquoi? La réponse à cette question, selon l'article «*Urge un ricambio generazionale*» réside dans le fait que l'Italie est un Pays vieux, dans le sens où la vie est plus longue et qu'on a moins d'enfants par rapport au passé.
Toutefois notre société est en train de vieillir non seulement pour des raisons démographiques – un aspect tout à fait naturel – mais aussi parce que l'actuel système du pouvoir ne laisse pas assez de place aux nouvelles générations.
Les mécanismes de formation et de sélection de l'élite au niveau national, même si aujourd'hui ils sont un peu plus sensibles à l'aspect méritocratique, sont toutefois caractérisés par une faible capacité de turnover et, en même temps, par une impressionnante longévité, assurée par la ténacité avec laquelle la classe dirigeante italienne défend ses positions acquises. En quelques données: l'âge du premier emploi fixe et sans limitation de durée s'élève à environ 35 ans, tandis que l'âge moyen pour penser à être indépendant et à former une famille à 40 ans.
L'actuelle politique du marché du travail cantonne les jeunes dans une condition de précarité, qui leur empêche d'avoir des carrières longues et continues, en privilégiant les techniques de sélections basées sur les critères d'ancienneté dans le travail par rapport aux compétences acquises grâce à une formation universitaire ou même post-universitaire.
Même dans le marché libre, où les

compétences devraient être plus importantes par rapport à d'autres facteurs, l'action restrictive imposée aux jeunes affaibli cet effet.
Selon le rapport du *Consiglio Nazionale dell'Economia e del Lavoro* cité avant, les jeunes talents italiens qui désirent entreprendre une profession libérale rencontrent en effet de nombreuses difficultés.
D'après ce texte, même s'il faut faire des distinctions, en Italie le mérite ne prime pas toujours, si l'on considère que même les personnes les plus capables entre cours d'apprentissage, concours et contrats à terme, doivent patienter jusqu'à presque 40 ans pour pouvoir gagner leur pain.
Il est donc légitime de penser que jusqu'à cet âge-là, ils doivent compter sur l'aide de leurs familles, si ces dernières peuvent se le permettre.
Dans notre région, selon le Plan régional de la Politique du travail pour les années 2009-2011, les développements les plus récents de la crise qui pèse sur l'économie mondiale ont commencé à présenter des criticités aussi dans notre système local.
Même si le marché du travail est caractérisé, en Vallée d'Aoste, par un niveau d'emploi satisfaisant, avec des taux d'emplois pour les hommes et les femmes bien supérieurs à la moyenne nationale, et donc en ligne avec les objectifs de Lisbonne, les données les plus récentes ont quant même signalé une évolution relativement problématique.
D'un point de vue structurel, le marché du travail régional confirme la tendance à un surplus de la demande de la part des entreprises par rapport à l'offre de main-d'œuvre, ce qui comporte la recherche de forces de travail à l'extérieur de notre région.
L'incapacité de trouver une solution entre les deux parties ne dépends pas uniquement du turnover physiologique d'un marché en continuel mouvement, mais semble plutôt liée à des aspects d'incohérence entre les deux parties, qui s'expliquent fondamentalement ainsi:

- Une offre de travail peu disposée à accepter des emplois incohérents avec le professionnalisme et la formation de l'individu;
- Une typologie de travailleurs difficile à placer dans le monde du travail à cause de leurs caractéristiques personnelles et professionnelles tout à fait particulières, qui iront agrandir le soi-disant "noyau dur" du chômage à long terme;
- Une partie de l'offre du travail, surtout au niveau technique, qui ne parvient pas à être satisfaite par les professions présentes sur le marché local.

A ce dernier aspect il faut ajouter la fin précoce des parcours scolaires et formatifs régionaux, qui, par conséquent, produisent un manque de professions spécialisées et de diplômés dans des secteurs particuliers.
L'actuelle situation défavorable exige donc un emploi massif et intelligeant des "Politiques du travail", dans le but d'éviter des situations de difficultés et de faire face à celles déjà citées précédemment.
A ce sujet, la crise récente et pas encore terminée a rendu encore plus évidente l'importance d'un secteur manufacturier solide et en bonne santé.
Les économies basées exclusivement sur la finance, ont en effet démontré leur manque d'efficacité, suite à la récente crise financière globale.
En même temps, on reconnaît la double importance assurée par la présence d'instruments tels que les amortisseurs sociaux, qui, d'un côté permettent aux travailleurs de pouvoir compter sur un minimum de ressources pour leur subsistance, et de l'autre la possibilité pour les entrepreneurs de ne pas perdre de précieuses compétences accumulées dans les années par leur force de travail.
Au niveau local, une majeure utilisation des fonds structuraux communautaires (tels que le Fonds Social Européen et le Fonds Européen de Développement Régional) est jugée une priorité, dans le but de financer des politiques de formation professionnelle visant la diffusion, parmi les étudiants et les travailleurs, de la conscience d'un développement du territoire lié aux entreprises locales.
A propos de l'attribution de contributions régionales, nous pensons qu'il faudrait éviter toutes formes d'assistanat sans contrôle et, par contre, allouer des aides de façon plus focalisées sur les entreprises qui créent des synergies avec le territoire.
Par exemple, les contributions à fonds perdu pour les hôteliers devraient être allouées dans le respect, de la part de ces-derniers, de certaines règles, comme l'utilisation, la promotion et la vente dans leurs établissements de produits locaux, ainsi que la limitation des prix au-dessous des tarifs fixés au niveau régional.
Cela, dans le but de rendre le produit Vallée d'Aoste plus attrayant et d'éviter de pénaliser davantage le tourisme valdôtain.
Nous jugeons aussi indispensable de réduire la bureaucratie dans les démarches pour accéder aux instruments de soutien au travail, et aider les citoyens à bénéficier des contributions d'une façon plus rapide et efficace.
A cet égard, il faudrait adopter toujours plus des procédures informatisées, afin d'en accélérer le processus.
Pour conclure, même si nous sommes conscients que c'est à la classe politique de donner des réponses aux problématiques jusqu'ici mises en évidence, nous nous permettons de lui donner quelques suggestions.
Pour ce qui est des problématiques inhérentes à la formation des jeunes, nous jugeons utile de créer des écoles professionnelles hautement centrées sur le travail pour ceux qui ne veulent pas continuer leurs études, en renforçant la formation dans les entreprises, tant pour acquérir des compétences spécifiques, que pour instaurer des rapports avec de potentiels employeurs.
En plus, il serait important d'améliorer l'information dans les écoles secondaires vis-à-vis des compétences professionnelles demandées par le marché du travail dans le futur proche.
La politique devrait également sensibiliser tous ceux qui revêtent des fonctions de dirigeants à donner le bon exemple en termes de productivité et à stimuler les employés à déployer leur travail avec orgueil, dignité et enthousiasme.
Bref, nous pensons qu'il est opportun de faire le possible pour réaliser des synergies toujours plus strictes entre politiques économiques sectorielles et politiques du travail.
En tout cas, ce sera au travailleur de ne pas perdre la grande opportunité que le travail de proximité et de qualité pourrait lui fournir dans les prochaines années.

Bon travail à tseut!

Nelly Celesia
Vice-syndic de Sarre

Allocution d'Eleonora Preti, représentante des sections de la septième et huitième Communauté de Montagne

«Le Val d'Aoste a des possibilités dans chaque secteur de son économie»

Par travail, on entend, au sens large, «l'application d'une énergie (pas forcément exclusivement humaine) en vue d'atteindre un objectif donné»; mais, au sens strict, ce serait plutôt «l'application des potentialités psycho-physiques de l'homme en vue de la production d'un bien ou d'un service».
La Vallée d'Aoste a fait des efforts indéniables ces dernières années, mais face à la crise, elle devra encore se prodiguer pour donner un nouveau visage à l'économie valdôtaine.
Le secteur primaire (agriculture et élevage): une partie de notre région s'occupe d'élevage, une autre, d'agriculture, plus orientée vers les cultures de produits typiques. Ainsi voit-on se profiler d'autres débouchés économiques susceptibles de contribuer à la sauvegarde de notre territoire qui, aujourd'hui, fait de plus en plus l'objet d'éboulements (conséquence de l'industrialisation= dépeuplement de la montagne), tels que :
1. Développement du marché des herbes de montagne qui peuvent être utilisées: en cuisine et en herboristerie (elles ont un effet bénéfique sur la santé, compte tenu de leurs propriétés curatives et préventives, selon les principes qu'elles contiennent). Il suffit de penser que 70% du besoin national est importé, aussi peut-on en déduire qu'elles peuvent être considérées comme de nouvelles opportunités.
2. Développement du marché des produits typiques: lorsqu'on examine la nécessité de valoriser la production typique valdôtaine, la différence promotionnelle existante résulte tout d'abord évidente par rapport à des produits venant d'ailleurs. Dans tous les canaux d'information existant, presse ou Internet, toute sorte de produits ont actuellement leur place, même valables, mais il est très difficile d'y apprendre l'existence de produits typiques valdôtains. D'où la nécessité pour les producteurs valdôtains de s'associer pour créer un réseau d'information de leurs produits, avec l'indication des lieux de distribution y compris les producteurs. A remarquer que, étant donné l'économie qui se réalise avec la distribution km. 0, les consommateurs devraient obtenir un prix meilleur en évitant la filière commerciale, et donc s'adresser directement aux producteurs.

Le secteur secondaire (l'industrie): nous devrons être vigilants et essayer de maintenir les industries qui existent déjà sur le territoire et les aider à être plus compétitives sur le marché national et international, de façon à ce qu'elles ne soient pas jugées obsolètes.
1. Pour qu'elles puissent toujours mieux marcher avec leur temps, il faudrait par exemple développer, de concert avec le pôle universitaire de l'Ecole polytechnique de Turin-Verrès, de véritables laboratoires de recherche et d'innovation.
2. A noter que de nombreuses usines italiennes et européennes sont malades et cela est dû à la bureaucratie et à la main-d'œuvre. On a raison de croire que c'est surtout la bureaucratie la principale responsable du malaise industriel étant donné qu'on apprend l'existence d'industries qui choisissent de se déplacer en Suisse plutôt que de continuer en Italie; et encore par rapport aux pays asiatiques ou aux pays de l'Europe de l'Est, la main-d'œuvre est beaucoup plus chère.
(surtout à cause des impôts appliqués)
Le secteur tertiaire (les services)
Il ne s'agit pas seulement de services sanitaires mais aussi de services économiques.
1. Nous avons la chance d'avoir l'eau, mais au lieu de l'utiliser exclusivement pour l'énergie, nous pouvons exploiter nos sources et développer les thermes, et ce, d'une façon consciencieuse. Nos sources (les plus connues sont : Source La Saxe-Courmayeur, Source Faussemagne-Pré-Saint-Didier, Source Fons Salutis-Saint-Vincent, Source gouffre -chaude et froide- Pré-Saint-Didier, Source Youla-Courmayeur, Source Citrin-Saint-Rhémy-en-Bosses) sont curatives pour diverses pathologies. Les eaux minérales constituent une ressource naturelle mais également économique qui doit être sauvegardée et valorisée. Une étude approfondie de l'identification des caractéristiques hydrogéologiques et hydrochimiques de toutes les eaux minérales présentes en Vallée d'Aoste constituerait un bagage scientifique indispensable pour la connaissance du territoire et également un moyen à exploiter pour les activités de promotion touristique axées sur la valorisation de l'une des richesses qu'offre la Vallée d'Aoste.
2. La production d'énergie est un autre domaine à développer. Dans ce contexte, la valorisation du secteur hydroélectrique s'avère être la ressource la plus indiquée: construction de petits bassins, réservoirs et centrales au fil de l'eau. L'énergie éolienne et l'énergie photovoltaïque, susceptibles d'accélérer sérieusement le progrès technologique, ne doivent pas être négligées, mais elles doivent tenir compte des contraintes paysagères. Très intéressante par contre, la filière de l'hydrogène, gaz obtenu par électrolyse (nous avons déjà l'eau et l'énergie électrique); avec l'hydrogène par piles à combustible on peut produire de l'eau chaude et de l'énergie électrique en les utilisant dans différents domaines tels que le transport ferroviaire, l'éclairage et les milieux industriels.
3. Une autre opportunité de développement dans le secteur énergétique est constituée par les Biomasses, vu l'importante quantité de fumier disponible.
4. L'Université aussi peut être considérée comme un service:
- Vu que notre territoire est depuis toujours étudié pour les changements climatiques, il serait utile ou fonctionnel de créer une filière géologie.
- Vu la création d'une bonne école supérieure comme l'Institut Agricole, il serait bien de créer une filière de sciences et technologies agraires, agroalimentaires et forestières.
- Vu notre patrimoine historique, il pourrait être opportun d'instituer une partie architecture axée sur l'étude de l'art et la restauration des vieux centres habités.
- Vu qu'une bonne partie de notre économie est fondée sur le tourisme, il serait intéressant de créer une filière de sciences du tourisme.

5. Le tourisme est l'une des activités économiques parmi les plus importantes de la Vallée, mais elle nécessite de progresser dans son organisation. Il faut encourager les responsables des services qui doivent rendre plus agréable l'utilisation de forfaits-vacances par les touristes. Il faudrait être à même de diversifier davantage l'offre touristique, afin de garantir l'accès à différentes catégories de clientèle, en tout cas la valeur ajointée doit être recherchée, singulière et captivante.
6. Le commerce et l'artisanat sont des activités que nous devons valoriser. En réalité toutes autres petites activités locales aussi ont droit à une grande attention, parce que ce sont elles, qui avec l'activité agricole et touristique, peuvent réaliser les synergies qui permettraient une vie satisfaisante même dans les villages où l'actuel affaiblissement des activités locales est l'indicateur d'un déclin progressif et irréversible.
Selon ce que l'on vient d'affirmer, la nécessité de s'appliquer en même temps dans des secteurs différents pour développer des formes de travail nouveaux paraît donc évidente. C'est uniquement avec un rapport étroit entre des secteurs différents que l'on pourra obtenir une reprise économique véritable. En conclusion, il me semble pertinent, à ce Congrès, de citer deux passages des écrits d'Emile Chanoux: Par rapport à l'agriculture : «... *Il faut qu'elle s'y spécialise de plus en plus. L'économie de demain sera de plus en plus à base de spécialisation... Notre Vallée aura son avenir assuré et prospère, en organisant ses cultures en foins et herbes, en développant son gros bétail et en perfectionnant comme qualité ses produits laitiers...*»
Par rapport à l'industrie :
«...C'est seulement à travers cette transformation graduelle des éléments de l'industrie qui s'est formée dans notre pays que cette même industrie finira par devenir utile à celui-ci d'une manière organique et à être un élément de perfectionnement de son peuple. ... Elle doit produire des techniciens qui seront en degré d'utiliser, pour le pays, nos grandes richesses naturelles».

Eleonora Preti

Allocution d'Alessia Démé, Savt-Ecole et section de Brissogne

«Un système scolaire valdôtain et un contrat de travail territorial»

Chers amies et amis congressistes, pendant cette journée de débats à propos de la crise du travail, nous désirons porter la parole des travailleurs du monde de l'école. Nous sommes conscients du fait qu'il y a des femmes et des hommes qui ont perdu leur travail, d'autres qui persistent dans leur état de chômage, d'autres encore qui sont sous-payés, ou pire, pas payés. Jeunes et jeunes désormais d'un certain âge, rêvent avec anxiété de trouver un emploi.
Par contre, nous recevons régulièrement en tant qu'enseignants valdôtains, notre salaire et nous avons conservé nos places de travail, dans un contexte national caractérisé par les coupures liées à la réforme Gelmini. Le Statut d'autonomie et la clairvoyance du monde politique et syndical de notre région nous ont permis d'entreprendre un parcours partagé qui nous a amenés à la loi 18/2005. L'action de cette loi nous permet de décider annuellement les réglementations de chaque ordre et degré scolaires, en garantissant l'ouverture des écoles de haute montagne qui sont un élément essentiel de culture et d'enracinement de notre population vis-à-vis de son propre territoire.
Les enseignants valdôtains, cependant, ne peuvent pas négliger la crise généralisée qui frappe les collègues des autres régions : en effet, ils doivent subir le couperet de la manoeuvre financière décidée par le gouvernement national avec la loi 122/2010. Celle-ci impose de fortes restrictions économiques et financières aux institutions scolaires. Même nous, en tant que Valdôtains, nous devons respecter les lois qui prévoient une limitation de 50% des ressources financières pour les écoles, tout en ayant des crédits accordés par l'Administration régionale et destinés à financer les « fondi d'istituto ». Nous vivons le paradoxe de disposer d'assez d'argent que nous ne pouvons pas utiliser à cause des directives romaines. Dans le proche Piémont, nous le savons bien, les directeurs et les enseignants dénoncent le fait de ne pas pouvoir acheter du papier ou, encore, de ne pas pouvoir payer les remplaçants. L'école publique italienne est en train de s'effondrer et, en même temps, l'Etat soutient manifestement les écoles privés et paritaires par le biais de généreux financements. Les politiques romaines, afin de justifier la baisse de crédits en faveur de l'école et de la recherche, accusent génériquement les enseignants d'un présumé manque de professionnalisme et de compétences. Tout cela favorise un climat négatif, à la fois en ce qui concerne le progressif manque de confiance de l'opinion publique, et chez les enseignants de plus en plus dépourvus de leur rôle dans la société. Les enseignants valdôtains aussi s'engagent chaque jour à souligner la nécessité d'investir dans l'éducation dans la convinction que le futur doit être bâti à partir de l'école maternelle. Ce débat fait la une dans nos milieux scolaires. Sauvegarder l'école publique est un défi prioritaire pour le futur de notre société, comme nous l'avons construite, et de notre civilisation. Nous demandons à tous les Valdotains de s'engager directement dans cette lutte qui se joue sur les bancs et dans les classes de chaque petite école de montagne. Les mots clés pour combattre la crise économique, et du travail, mais surtout la crise des consciences, sont notre identité et notre progrès culturels. En ce moment, l'Administration régionale et les syndicats régionaux de l'école sont engagés sur le thème de la régionalisation du contrat de catégorie. Nous pensons qu'on doit renforcer notre autonomie dans ce domaine aussi, sans attenter à l'unicité du système national d'éducation, en demandant avec force un contrat territorial qui aille dans le sens de la réalisation du fédéralisme et d'une décentralisation institutionnelle capable de garantir un développement durable de notre société. L'état central doit être dépositaire des principes fondamentaux de l'éducation et de la formation ; notre région doit pouvoir maîtriser avec la plus grande efficacité les services, décider à propos de la valorisation des prérogatives du corps enseignant, faire en sorte que les jeunes puissent jouir des meilleurs résultats d'apprentissage. Vive l'Union Valdôtaine, vive la Vallée d'Aoste !

Alessia Démé

De prestigieuses reconnaissances en France pour nos compatriotes

Deux Valdôtains à l'honneur: les docteurs Palombo et Vola

Domenico Palombo

Marco Vola

Le président de la Région Augusto Rollandin a adressé un message de félicitations au docteur Domenico Palombo et au docteur Marco Vola, deux valdôtains qui ont récemment obtenu en France de prestigieuses reconnaissances pour leur activité.
Domenico Palombo, chirurgien vasculaire de l'hôpital "San Martino" de Gênes mais résidant à Quart, a été nommé membre étranger au sein de l'Académie Nationale de Médecine de Paris.
Il y a cinq ans, le docteur avait reçu la Légion d'honneur.
Le président Rollandin a exprimé ses compliments «*pour cette désignation qui couronne un parcours professionnel marqué par la compétence et l'engagement quotidien*» et sa reconnaissance «*pour le concours que vous avez apporté à la Vallée d'Aoste dans le domaine de la santé, tout au long de votre action auprès de notre hôpital régional*».
Pour ce qui est du docteur Marco Vola qui, dans le cadre des Victoires de la Médecine, a remporté le prix de cardiologie – un succès qui le situe parmi les meilleurs cardiologues de France et marque une étape importante dans le domaine de l'innovation médicale – le président a tenu à lui manifester son estime et à lui dire combien il appréciait «*le travail que vous avez mené tout au long de votre jeune carrière, qui s'annonce de plus en plus brillante*» et à souligner que ce «*succès constitue un motif de fierté pour la Vallée d'Aoste, où plongent vos racines*».

Souvenir de Lin Colliard

J'ai eu le plaisir de jouir de l'amitié du regretté professeur Lin Colliard depuis 1976, comme en témoigne sa dédicace faite sur son beau livre qu'il m'avait offert «La Culture Valdôtaine au cours des siècles».
Pendant de nombreuses années, nous avons travaillé à l'Assessorat de l'Instruction publique, lui étant Directeur des Archives Historiques et moi en tant que responsable des Services Culturels.
Je garde de lui le souvenir d'un homme profondément attaché à son travail, à sa famille et à notre Pays, la Vallée d'Aoste.
Il était doué d'un esprit cultivé, équilibré, respectueux des personnes et des idées d'autrui, des autorités et des institutions.
Il aimait surtout l'histoire, la paléographie et la diplomatique; il était allergique à la comptabilité.
Lin Colliard m'avait fait cadeau d'une copie de l'ouvrage du curé César Bovard «Les généalogies des familles vivantes de la Paroisse de Rhêmes-Saint-Georges, 1660-1912». (Inédit conservé aux Archives de l'Académie de Saint-Anselme), que j'ai consigné à la bibliothèque communale de mon pays natal dans l'espoir que quelqu'un veuille bien le compléter. Après notre retraite, nous nous rencontrions quelques fois à Pontey, en été, à la sortie de la Messe du samedi soir.
Il venait de Margnier, accompagné de sa femme Carla Verthuy.
Avec Lin Colliard, je parlais spontanément en français, comme avec Séverin Caveri, Robert Berton, Emile Froment, Maria Ida Viglino, Dante Malagutti, le Prieur Donat Nouchy et le chanoine Jean Domaine.
Adieu cher ami.
Que les jeunes que tu as formés puissent suivre ton exemple et continuer ton œuvre… pour que la Vallée d'Aoste soit moins pauvre!

Louis Martin

Le 450e anniversaire se fête en 2011

Le français, langue officielle des Valdôtains

En 1561 le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, qui avait entrepris de moderniser l'administration de ses Etats, décida – entre autres réformes – que le latin, jusqu'alors seule langue utilisée dans l'administration, serait désormais remplacé par la «langue vulgaire, chaque province la sienne».
Le Français devint ainsi la langue officielle en Vallée d'Aoste.
C'est pour rappeler cet anniversaire, fondamental pour l'histoire et l'identité de notre région, que «Le Peuple Valdôtain» publiera, tout au long de 2011, une série d'articles qui parcourront brièvement les étapes de l'histoire linguistique de la Vallée d'Aoste, tout en rappelant les personnalités les plus marquantes de la littérature locale. Ces articles se veulent aussi un hommage à la mémoire de Lin Colliard, auteur d'ouvrages fondamentaux pour la connaissance de notre histoire littéraire.

1 - Du latin aux langues néo-latines

Pour comprendre les raisons de la décision du duc Emmanuel-Philibert, il est opportun de remonter dans le temps, jusqu'aux premiers siècles du Moyen Age. En Vallée d'Aoste aussi, comme dans toutes les autres régions européennes jadis appartenues à l'Empire romain d'occident, le latin joua un rôle essentiel dans la formation des idiomes locaux, en constituant la base de l'évolution successive. Un autre élément fondamental fut représenté par les dialectes des peuples germaniques qui s'installèrent dans les différentes régions. On estime que les langues «nationales» actuelles dérivant du latin se sont développées parallèlement à la création des royaumes romano-germaniques, qui stabilisèrent, à un moment historique crucial, les caractères ethno-culturels des différents peuples destinés à créer les futures nations européennes. Les Alpes nord-occidentales et la

haute vallée du Rhône furent occupées par les Burgondes, puis par les Francs: à ces deux peuples, et surtout au premier, on attribue un rôle fondamental dans la définition d'un espace linguistique original, où le latin évolua en aboutissant à la formation des dialectes que les linguistes du XIXe siècle ont appelés «francoprovençaux», en y décelant des caractères qui les rapprochent soit du français, soit du provençal. Quand, en 575, le roi franc de *Burgundia* Gontran obtint une victoire décisive contre les Lombards, il annexa les vallées d'Aoste et de Suse, qui furent intégrées à l'aire politique et culturelle – donc linguistique – de la monarchie franque, destinée à dominer le Pays qui allait devenir la France actuelle, avec son peuple, ses coutumes et sa langue.

(1 – à suivre)

Joseph Rivolin

A côté le groupe des gagnants du concours avec l'assesseur Laurent Viérin et le président du Bim Julien Vuillermin.

En bas deux des œuvres qui ont remporté les prix : "Fraîcheur d'été" de Giada Macrì, 14 ans, d'Aoste et "Eau sur la Vallée" d'Emanuele Sciardi, 16 ans, d'Aoste

Remise des prix du concours organisé par le Bim

"Photeau&Videau" pour sensibiliser les jeunes sur l'eau

Presque 400 œuvres réalisées par plus de 150 jeunes entre 12 et 19 ans sur le thème "L'eau à boire en Vallée d'Aoste" sont arrivées au Bim de la Vallée d'Aoste (Bacino imbrifero montano de la Doire Baltée) pour la deuxième édition du concours "Photeau & Videau".

Les participants étaient appelés à envoyer des photographies ou des vidéos sur le thème choisi : «*Lors de cette deuxième édition* – a expliqué le néo-président du Bim Julien Vuillermin – *les travaux présentés par les jeunes ont tous été de très grande qualité. Nous sommes satisfaits, puisque le but de cette initiative est de sensibiliser et concerner les jeunes à propos de l'eau, et de sa valeur, en les faisant interagir avec des moyens technologiques*».

Un concours, donc, qui revêt une fonction éducative, comme l'a également souligné l'assesseur régional à l'Education Laurent Viérin : «*Il est important de sensibiliser les jeunes à une utilisation vertueuse et attentive de cette ressource et à la sauvegarde de sa qualité, surtout dans une région comme la nôtre où cette richesse est abondante. En outre, "Photeau & Videau" développe les capacités créatives des jeunes*».

La remise des prix s'est déroulée le lundi 10 janvier dernier à la Cité des Jeunes, plus de 100 jeunes étant présents : le jury, composé par Mauro Paillex et Christine Valeton, représentants respectifs de l'Assessorat régional à la Santé et aux Politiques Sociales et de l'Assessorat régional à l'Education qui ont parrainé le concours, par le photographe naturaliste Stefano Unterthiner, par le graphiste Bruno Baratti et par le directeur du Bim Roberto Vighetti, a récompensé les douze vainqueurs. Arianna Devizzi de Courmayeur, André Comé de Charvensod, Emanuele Sciardi et Marta Miszczyszyn d'Aoste ont gagné une caméra vidéo, Lorenzo Seghesio de Charvensod, Fabio Colella de Pollein, Giada Macrì et Mohamed Hamed Ali Abdel Rehine d'Aoste ont reçu un Apple I-Phone, tandis que les quatre Apple I-Pad ont été assignés à Viola Feder de Sarre, à Luca Benvenuto de Nus, à Cesare Rey de Courmayeur et à Alain Vignal de Pont-Saint-Martin.

La remise des prix fut également l'occasion de lancer le sujet du concours 2011, qui commencera au mois de mai : les participants devront se confronter sur "La force de l'eau en Vallée d'Aoste".

Denis Falconieri

PUNTO FOTOVOLTAICO®
La più qualificata rete di punti vendita dedicata al fotovoltaico

AOSTA
Via Roma, 7 - Tel. 0165 524915
aosta@puntofotovoltaico.it
Numero Verde 800 984 587
www. puntofotovoltaico.it

Le coin du dialogue

Alberto Crétaz

Chers lectrices et lecteurs, cette fois-ci, j'avais envie de vous parler de la Fondation « Système Ollignan Onlus » dont le projet de loi l'instituant – duquel j'étais le rapporteur au sein du Conseil de la Vallée – a été approuvé à l'unanimité à l'occasion de la dernière séance de l'année 2010 de notre Assemblée régionale.
Je ne souhaite pas au cours de ces quelques lignes vous faire part d'aspects techniques mais plutôt vous parler de ce que je ressens au niveau humain après avoir connu cette réalité qui œuvre depuis désormais 10 ans en faveur des personnes handicapées.
Je dois vous avouer avec un profond regret qu'avant de m'occuper de ce projet de loi, je ne connaissais pas cette réalité et lorsque le lundi 6 décembre dernier la cinquième Commission permanente Services sociaux a convoqué les représentants des principales associations qui s'occupent de handicap, l'actuel Président et le Directeur de la Fondation Ollignan, il est ressorti, et ce fut l'avis unanime, un cadre très intéressant, celui d'une réalité qui répond vraiment aux besoins de la société valdôtaine, cette part de la société qui, peut-être, plus que toute autre, a besoin et mérite de faire partie de notre vie quotidienne.
J'ai pu me rendre compte de comment vivent quotidiennement 26 ou 27 personnes, entre travaux agricoles et activités domestiques, dans un bel établissement qui se trouve au hameau Ollignan dans la commune de Quart, et où surgissent des jardins, des serres, mais aussi un poulailler, une vigne et des plantes officinales.
J'écoute toujours avec attention toutes les personnes que nous invitons en Commission car les interventions s'avèrent toujours utiles pour approfondir les thèmes qui sont débattus mais cette fois je me suis senti encore plus impliqué que je ne le suis d'habitude en partageant, avec mes collègues, le parcours accompli par la Fondation Ollignan avec et pour ses usagers. En demandant des approfondissements sur leur condition de vie et d'emploi, nous nous sommes souvent adressés à eux en les appelant affectueusement « les enfants » mais nous nous sommes rapidement rendus compte qu'il s'agit, dans la majeure partie des cas, d'hommes et de femmes adultes qui ont trouvé dans ce lieu non seulement un emploi mais aussi une occasion de socialisation et d'être ensemble.
Je dois avouer que j'ai tout de suite souhaité que des réalités semblables puisse voir le jour dans d'autres localités de la Vallée d'Aoste afin d'être plus proches des nécessités d'usagers et de leur famille, mais pour l'instant, je suis heureux d'avoir contribué à créer ce projet qui, je le rappelle, naît de l'exigence des familles qui ont des enfants handicapés et qui a été partagé avec passion par l'Administration régionale et par l'Institut Agricole Régional.
Voilà ce dont je souhaitais vous faire part dans ce coin du dialogue : une formidable réalité à laquelle je souhaite longue vie et qui, je l'espère vivement, soit prise pour modèle car après dix années d'activité je crois que son expérience pourrait être riche d'enseignements.

Modifications approuvées à l'unanimité par le Conseil de la Vallée

Texte unique en matière de coopération

Au cours de sa séance du 15 décembre dernier, le Conseil de la Vallée a approuvé à l'unanimité le projet de loi n°124 « Modifications de la loi régionale n°27 du 5 mai 1998 (Texte unique en matière de coopération) » dont le rapporteur a été le Conseiller régional Salvatore Agostino, vice-Président de la quatrième Commission permanente *Essor économique*.

Pour le Conseiller Agostino *« la principale motivation à l'origine de la présentation du projet de loi soumis au Conseil régional réside dans la nécessité d'adapter le texte unique en matière de coopération (loi régionale n°27 du 5 mai 1998) aux changements du cadre normatif de l'Etat, suite à l'entrée en vigueur de la loi n°99 du 23 juillet 2009 (Dispositions pour le développement et l'internationalisation des entreprises, en matière d'énergie aussi). L'article 10 de cette loi a en effet apporté des innovations importantes dans le secteur de la coopération, plus particulièrement en ce qui concerne l'obligation d'inscription des organismes coopératifs dans les ordres ou les registres publics, modifiant ainsi profondément la procédure. Lesdits changements constituent une occasion importante de simplification et d'accélération des procédures administratives. »*

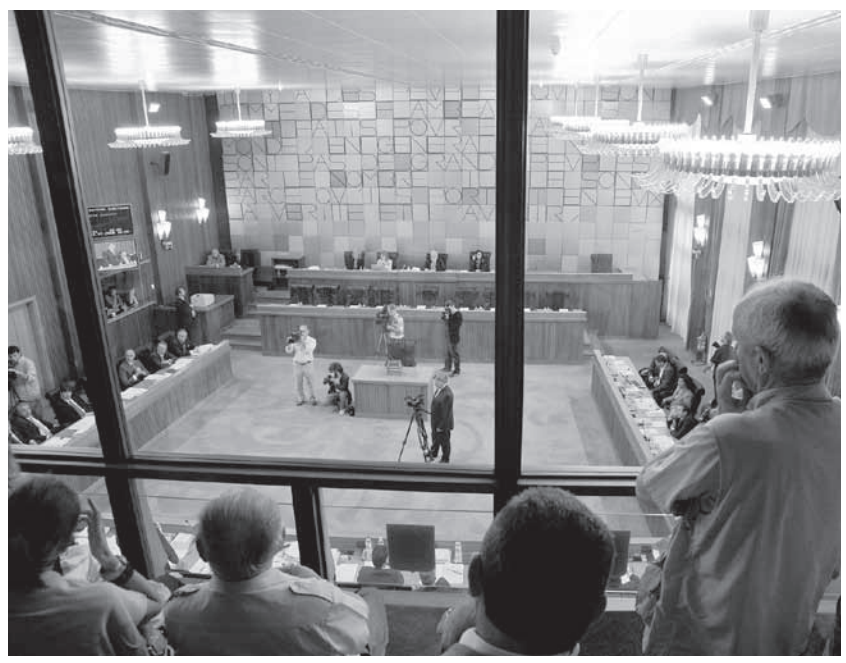

Le vice-Président Agostino a ensuite poursuivi : *« En effet, actuellement, l'inscription au registre régional des organismes coopératifs passe à travers une série d'étapes entre les bureaux compétents de la Chambre de commerce et le bureau de coopération de l'Assessorat des Activités productives, ce qui allonge les temps. Avec l'entrée en vigueur de ce projet de loi, il sera en effet suffisant de présenter le formulaire prévu à cet effet au Registre des entreprises pour obtenir l'inscription automatique. Les fonctions de contrôle sur la coopération attribuées en Vallée d'Aoste à l'Administration régionale ne seront pas touchées. A l'occasion des révisions périodiques effectuées selon la loi régionale n°27 de 1998, les situations anormales pourront tout de même être signalées, avec l'éventuelle adoption des dispositions*

se rendant nécessaires, parmi lesquelles une nouvelle sanction, introduite par la loi nationale précédemment citée, consistant en la suspension semestrielle de l'activité de l'organisme concerné. »

Et le Conseiller Salvatore Agostino de conclure : *« L'autre importante nouveauté introduite par le projet de loi concerne la fourniture de services par des coopératives sociales et leur consortium aux administrations publiques. Dans le but de reconnaître le rôle fondamental accompli par ce genre de coopératives, on a voulu privilégier la possibilité de recourir de la part des collectivités publiques, pour des montants inférieurs au seuil communautaire de référence, actuellement fixé à 193 000 euros sans TVA, à l'instrument de la convention directe, sans recourir nécessairement à un appel d'offre. Il faut bien comprendre que cette disposition permettra d'une part de diminuer les procédures d'adjudication et d'autre part de favoriser la coopération sociale, à laquelle notre organisation réserve un traitement de faveur en raison des buts particuliers qu'elle poursuit. »*

Utilisation rationnelle de l'énergie

Le Conseil de la Vallée a récemment approuvé à l'unanimité le projet de loi n°121 « Modification de la loi régionale n°3 du 3 janvier 2006 (Nouvelles dispositions en matière d'interventions régionales pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie) ».

Pour le Conseiller régional Mauro Bieler, rapporteur du texte, ce projet de loi qui se compose de trois articles *« intervient sur la loi n°3 de 2006 afin d'y introduire des modifications visant à éclaircir certains aspects liés à l'application des articles 6quater et 7 de ladite loi. L'article 1 introduit un alinéa 5bis à l'article 6quater de la loi n°3 de 2006 en éclaircissant que les facilitations concédées aux collectivités locales sont attribuées « au brut des charges fiscales ». Ce manque de précision comportait l'obligation de concéder les contributions au net des charges fiscales et cela aurait contribué à abaisser ultérieurement le seul maximum à 90% d'admission à la contribution. »*

Et le Conseiller Mauro Bieler de continuer : *« L'article 2 introduit une modification à l'article 7 de la loi n°3 de 2006 en prévoyant qu'outre aux initiatives déjà prévues par l'article 6, les limites de dépense ne s'appliquent pas non plus aux initiatives de l'article 6quater. Cet article concerne les contributions pour la réorganisation de la logistique de distribution des marchandises et est ici opportunément cité en expliquant que dans ce cas aussi, tout comme pour les installations de démonstration et d'expérimentation, ne s'appliquent pas les limites de dépense et cela par rapport à la modification de l'article 6quater introduite avec l'article précédent. »*

En guise de conclusion, le Conseiller Bieler a ajouté : *« Enfin, l'article 3 prévoit la rétroactivité pour les demandes déjà présentées à compter du 1er janvier, moment où*

sont entrées en vigueur les nouvelles dispositions de la loi régionale n°23 de 2009 modifiant la loi régionale n°3 de 2006 et ce afin de ne pas pénaliser ceux qui avaient déjà présenté une demande. »